

Recensiones

Kurt KÖSTER, *Leben und Gesichte der Christina von Retters (1269-1291)*. In: *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte* 8, 1956, S. 241-269.

Fr. Petit hatte uns auf Christine von Retters O. Praem. aufs neue aufmerksam gemacht (*La spiritualité des Prémontrés aux 12^e et 13^e siècles*, Paris, 1947, p. 119-124). Mit Interesse nehmen wir daher die gründliche Untersuchung zur Kenntnis, die das Leben der Mystikerin aus dem Taunuskloster zum Gegenstande hat. Zunächst behandelt Prof. Köster die « verwickelte und unglückliche » Ueberlieferung der Vita Christinens. Das Ergebnis ist folgendes: die beiden — wahrscheinlich infolge der Säkularisation — verloren gegangenen lateinischen mittelalterlichen Vitentexte (Engelport u. Ilbenstadt) und deren Abschriften, die deutsche Ordenshagiographen der Barockzeit verfertigt hatten, sind heute nur noch in Uebearbeitung, Uebersetzung (bezw. Rückübersetzung) und Auszugsweise zugänglich. Und zwar in J. L. van Craywinkel's flämischen Werk *Legende der levens ende gedenck-weerdige daden van de voornaamste Heylige... in de witte orden van de H. Norbertus*, t. 2, Antwerpen 1665, p. 730-759, und in Georg Lienhart's *Spiritus litterarius Norbertinus*, Augsburg 1771, p. 567-602. Craywinkels « barock retuschiertes » Bild der Seligen fusst auf der Engelsporter Handschrift, die im 17. Jahrhundert bereits ein verstümmelte war, während Lienharts abgekürzte Legende, die ihm der Ilbenstädter Abt Lauer zugesandt hatte, auf dem vollständigeren Ilbenstädter Text beruht. Die Legende bei Lienhart enthält daher einige Ergänzungen zu Craywinkel. Prof. Köster erarbeitet dann historisch-kritisch ein Lebensbild der Mystikerin und bestimmt den geistesgeschichtlichen Ort ihrer Religiosität. Zuletzt bietet er vollständig die erhaltenen Texte über das Leben der Christine, wobei Craywinkels Text ins Deutsche übersetzt wurde.

A. HUBER, O. Praem.

Dom Hub. VISSERS, Chan. Rég. de St. Augustin (Congr. du Latran), *Vie canoniale*, pp. 447. Ed.: Abbaye du Bouhay, Bressoux-Liège, 1958.

Bien rares sont les ouvrages modernes traitant de l'histoire et de l'esprit de l'Ordre canonial, entendez les diverses familles de Chanoines Réguliers. L'auteur du présent travail présente lui-même celui-ci comme « le premier de l'espèce parmi les publications canoniales contemporaines », et il a conscience de « combler provisoirement une grave lacune »: nous acquiesçons pleinement à ce dire. Le Code de Droit canonique ne fait qu'une seule fois mention, en

passant, des Chanoines Réguliers ; leur évolution historique a fait certes l'objet de plus d'une étude consciencieuse et fouillée (nous pensons spécialement aux productions de Ch. Dereine), mais on chercherait en vain un travail de quelque étendue sur leur rôle actuel dans l'Eglise et leur genre de spiritualité.

Le livre de Dom Vißers sera donc le bienvenu, non seulement auprès des membres de l'Ordre Canonial de St. Augustin, auquel il est particulièrement destiné, mais encore auprès de toutes les familles de Chanoines Réguliers. L'auteur se défend d'être spécialiste en la matière ou de plaider pour des positions personnelles ; mais il a le grand mérite d'exposer avec exactitude et agrément ce que l'état actuel des recherches permet d'affirmer ; dans les questions encore débattues, il présente iréniquement l'état de la question, laissant au lecteur le libre choix d'une position.

Le premier chapitre fait parcourir à vol d'oiseau l'histoire de l'Institution canoniale : monastère épiscopal de S. Augustin et ses imitations, Règles trop mitigées du VIII^e au XI^e siècle, grande réforme des XI^e et XII^e siècles, phases diverses jusqu'au rude coup de la Révolution française, enfin prodromes actuels d'un renouveau.

Le chapitre second nous a semblé le plus attrayant de l'ouvrage. Sous le titre : « Hippone, point de départ et de ralliement », il nous fait prêter l'oreille aux incomparables sermons 355 et 356 où St. Augustin décrit en toute simplicité, à l'occasion d'une grave transgression, la vie commune de ses clercs ; il nous fait entrer dans l'intimité de ce prototype de vie canoniale, sous la houlette de la prestigieuse personnalité d'Augustin ; il nous met enfin en présence de la fameuse *Regula*, dont la paternité augustinienne semble de moins en moins contestable, malgré l'épineux problème, peut-être insoluble, de sa destination première : nous avons ici un clair « état de la question » et un bref mais pénétrant commentaire de la Règle en son état actuel.

Le chapitre suivant, intitulé « A la lumière des Lois », nous fournit un aperçu de diverses Règles canoniales célèbres : de St. Chrodegang, d'Aix-la-Chapelle, et de bien d'autres, dans lesquelles il y a beaucoup à glaner pour se former une idée nette de l'évolution de la vie canoniale et de l'idéal qui l'anime.

Dans le quatrième et dernier chapitre — le plus étendu — on passe à des perspectives plus concrètes. Les pages consacrées à la place des Chanoines Réguliers dans l'Eglise d'aujourd'hui sont des plus dignes d'attention : elles montrent avec conviction qu'il y aura toujours dans l'Eglise du Christ une place de choix pour la vocation canoniale ; les écueils qui peuvent la menacer sont finement analysés et de sages directives sont esquissées. Après ces considérations plus générales, il est traité plus en détail de la spiritualité canoniale, tout centrée sur la Liturgie, et s'épanouissant dans diverses pratiques d'ascèse et d'apostolat. Nous croyons cette partie très apte à inculquer aux jeunes religieux des familles canoniales l'estime de leur vocation et la conscience de la grandeur de leur

tâche propre dans l'Eglise. Remarquons aussi que le très actuel problème de la situation des Frères convers dans les Ordres canoniaux et spécialement traitée en des pages où foisonnent les suggestions utiles.

Tel est cet ouvrage, dont nous saluons avec joie la parution. Ecrit plus spécialement pour un Ordre déterminé de Chanoines Réguliers, il pénètre pourtant assez à fond dans l'essence et l'esprit de la vie canoniale en général, pour que tous ceux qui ont embrassé celle-ci y trouvent jouissance et profit spirituel. L'Ordre de Prémontré n'y est qu'occasionnellement cité, mais le mouvement récemment parti de l'abbaye de Mondaye pour faire apprécier la vie canoniale et susciter des « prieurés-paroisses » y est rapporté et loué.

Puisse l'excellent travail de Dom Visser être le signal d'une floraison d'ouvrages de valeur sur l'Ordre canonial, sa tâche et son esprit !

† Emmanuel GISQUIÈRE, O. Praem.

Dom Jean BECQUET, *La règle de Grandmont*. Tiré-à-part du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXXVII, 1958. Limoges ; pp. 36.

L'Ordre de Grandmont fut fondé par S. Etienne de Muret, dans la solitude de Muret (Auvergne, en France) vers 1076. Dom Becquet, qui a édité dans la *Revue Mabillon* des dernières années plusieurs documents qui se rapportent à l'histoire ancienne de cet Ordre peu connu, propose dans cet article une synthèse historico-canonique de la règle de cet Ordre, d'après la documentation que des recherches poussées lui ont procurée. C'est la première synthèse de ce genre. « Le XII^e siècle est un chantier en plein travail de l'historiographie médiévale actuelle ; si les Cisterciens retiennent la plus grande part de l'attention des érudits, les Chartreux et les chanoines réguliers sont aussi l'objet de travaux en cours ; or, Grandmont doit peu ou prou à ces diverses familles religieuses » (p. 9). L'Ordre de Grandmont a existé jusqu'à la révolution française. Et comptait jadis jusqu'à près de 150 monastères en France. Fondé, plus ou moins, à la même époque que l'Ordre de Prémontré, il prit origine dans le courant religieux, qui vit la montée prodigieuse des Prémontrés et Cisterciens, pendant les premières dizaines années de leur existence.

Etienne de Muret, fondateur de Grandmont, mourut le 8 février 1124. Cet Ordre pratiquait des observances en partie érémitiques et en partie claustrales. Les éléments principaux de ces observances proviennent du fondateur, Etienne. Cet embryon d'organisation fut codifié par le quatrième prieur, Etienne de Liciac (1139-1163) ; à cette Règle fut ajouté un coutumier, constitué dès 1170-1171. La pauvreté de vie et la solitude furent, dès le commencement au centre de la vie des Grandmontains. Après la mort du fondateur, on remarque un refus de plus en plus systématique des